

Montreal, le 29 juin 2001

**Société Canadienne de Science du Cerveau
du Comportement et de la Cognition
BBCS Departement de psychologie
Universite de Carleton
Ottawa, Ontario
K1 S 5136**

Chers collegues,

J'accuse reception de votre lettre du 22 mai 2001. Cette lettre est signee du docteur Pierre Jolicoeur et du docteur Lorraine Allan, respectivement president sortant et president de votre societe.

Nous comprenons de votre lettre que vous faites un long plaidoyer pour reserver aux chercheurs de psychologie l'accès aux guichets des 3 Fonds, soit le FRSQ, le Fonds quebecois de la recherche, la societe et la culture, les fonds quebecois de recherche sur la nature et la technologie. Nous comprenons votre argumentaire base sur une perspective historique et nous le respectons.

Le futur de la recherche cependant pourra se distinguer de l'historique passee. Nul ne peut en stopper l'evolution. Les tendances ne sont pas definitives mais semblent generales.

Pratiquement tous les chercheurs du Quebec et du Canada peuvent aussi faire le plaidoyer qu'ils avaient acces aux 3 Fonds subventionnaires du Quebec. C'est le cas de la sante de la mere et de l'enfant, c'est le cas du cancer, de la genetique, de neurosciences et meme genie biomedical et ainsi de suite.


Les changements qui s'effectuent au Quebec veulent, bien sur, faire un departage simple des domaines de la recherche, par les objets de la recherche plut6t que par les disciplines. Ceci est une bonne nouvelle pour tous ceux qui voulaient et veulent encore frequenter chacun des trois Conseils.

Plutôt que définir l'accessibilité à un fonds par la discipline (eg. psychologie) l'accès se fera par l'objet à la problématique de la recherche. Ceci permet en effet à quiconque de s'adresser au Fonds concerné dépendant du domaine de la recherche. Par exemple, l'économiste pourra s'adresser au Fonds de la Recherche en Santé du Québec si son objet est l'économie de la santé. Il en va de même pour le secteur de la psychologie fondamentale ou appliquée. Bien entendu, il y aura des zones grises mais les 3 Conseils traiteront de ces zones grises de façon responsable.

La situation y avait double financement sur le même objectif «habillé différemment pour avoir accès aux divers fonds», cela cessera. Le Vérificateur général nous a reproché aux 3 Fonds les écarts du double financement, et nous en tiendrons compte. Cependant, comme pour la majorité de vos chercheurs ce n'était pas le cas, vous n'avez rien à craindre.

Au nom du Comité permanent des 3 Fonds subventionnaires du Québec, je me permets de vous rassurer sur la qualité du nouveau déploiement de recherche de chaque fonds et du partage équitable des domaines entre les fonds pour mieux servir la communauté scientifique.

Je vous prie d'agréer, chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel A. Bureau, M.D., F.R.C.P.(C)
President,
Comité permanent des 3 Fonds subventionnaires du Québec

MAB/yf

CC. **Mme Sylvie Dillard**
Mme Louise Dandurand
M. Camil Bouchard